



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 58406

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'examen professionnel des maîtres auxiliaires. En effet, d'après ces derniers, cet examen ne consisterait plus à une inspection en situation avec des élèves puis à un entretien sur la progression et l'unité pédagogique, mais à une unique interrogation d'une heure avec des pédagogues. Or ce changement risquerait de ne pas mettre en valeur les capacités d'animation d'un professeur en face d'une classe, étant donné que sa profession consiste avant tout à travailler avec des élèves. Aussi il lui demande de lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le contenu et les modalités de l'examen professionnel institué à l'article 2 de la loi 2001-2 du 3 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique, seront définis dans un arrêté qui devrait être publié dans le courant du mois d'avril 2001. Il est prévu que cet examen, concernant uniquement des maîtres auxiliaires, dont la majorité aura une grande ancienneté de services, évalue les compétences professionnelles des candidats lors d'une épreuve orale constituée d'un exposé et d'un entretien avec les membres du jury. L'hypothèse consistant à faire inspecter les candidats par le jury dans une des classes dont ils ont la charge n'a pas été retenue car elle n'était pas satisfaisante au regard de l'exigence d'équité ; les enseignants se trouvent, en effet, placés dans des conditions d'enseignement très différentes en raison de la diversité des publics scolaires. Par ailleurs, cette hypothèse n'apparaît pas réalisable avec les moyens dont dispose le ministère de l'éducation nationale. Le nombre de candidats nécessiterait en moyenne 2 400 inspections supplémentaires par an et mobiliserait trop longtemps les membres des corps d'inspection en augmentant considérablement leurs tâches.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58406

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1191

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2594